



Chaire de recherche
sur les enjeux économiques
intergénérationnels

Recommandations à l'attention du MFQ concernant les travaux pertinents de la CREEi

Raquel Fonseca
2020 - 2023

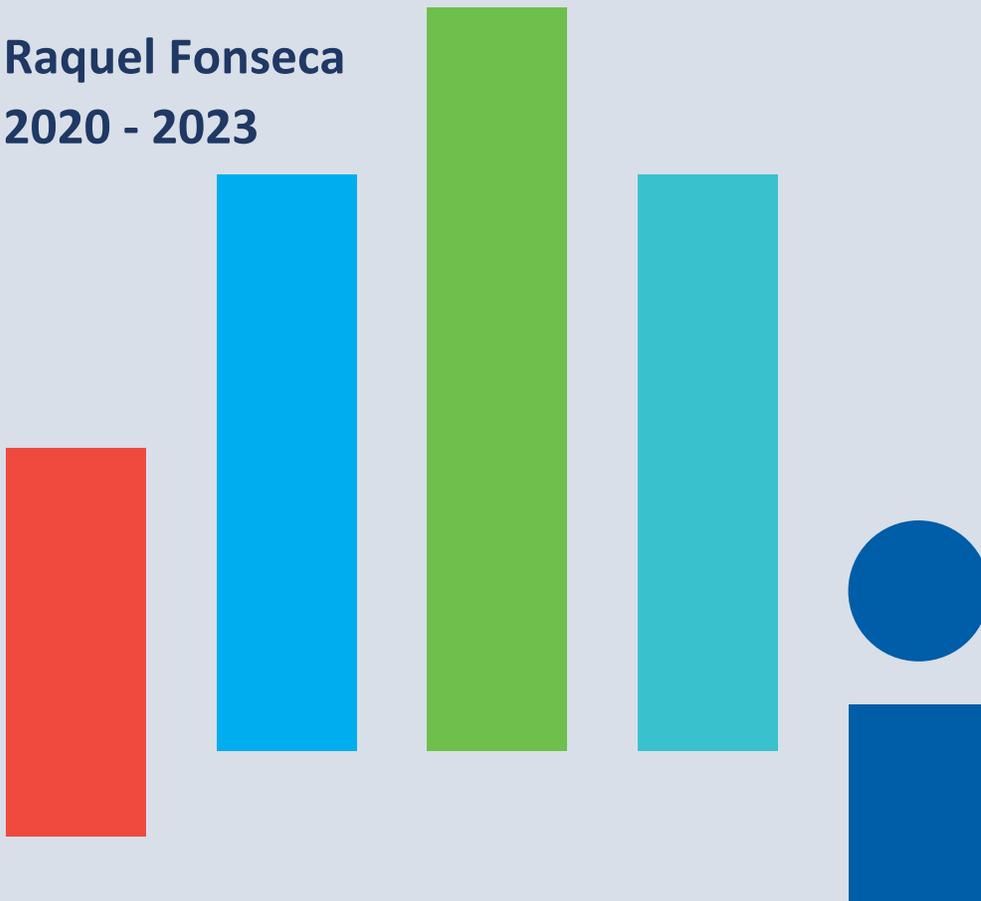
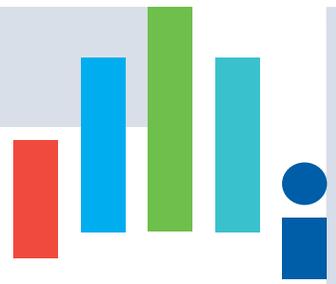




TABLE DES MATIÈRES

MARCHÉ DU TRAVAIL.....	3
INÉGALITES ET PAUVRETÉ.....	7
SANTÉ.....	11



Dans le cadre des recommandations de la CREEi au MFQ, seules les publications écrites par l'un des membres de l'équipe UQAM (i.e. Raquel Fonseca, Marie-Louise Leroux, Marie Connolly, Arnaud Dellis, Catherine Haeck, Philip Merrigan, Andrei Munteanu, Garon, J.-D., et Lalé, E.) entre 2020 et 2023, qui se focalisent sur le Québec ou le Canada (sauf pour le thème santé de caractère général), ont été analysées. Ceci concerne les articles scientifiques ainsi que les cahiers de recherche et les notes d'analyse et de recherche. Dans une optique de concision, les publications les moins pertinentes, comme celles relatives aux effets des quatre premiers mois de la Prestation canadienne d'urgence (PCU) sur les incitatifs au travail, n'ont pas été incluses dans la présente synthèse.

MARCHÉ DU TRAVAIL

Afin de contribuer à l'atteinte de l'objectif du ministère des Finances du Québec (MFQ) d'augmenter le niveau de vie des Québécois, la CREEi explore dans ses travaux de potentielles solutions pour rehausser la participation des aînés et des parents au marché du travail, faciliter le retour à l'éducation et promouvoir la numératie. Voici un survol des travaux réalisés à ce sujet.

PARTICIPATION DES FAMILLES ET DES AÎNÉS AU MARCHÉ DU TRAVAIL: LE RÔLE DE LA FISCALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE

Dans leur note d'analyse « Évolution des incitations au travail au Québec de 2016 à 2021 : les familles avec enfants », Clavet et al. (2022) évaluent les effets des modifications apportées au système fiscal sur le taux effectif marginal d'imposition (TEMI), le taux effectif d'imposition à la participation (TEPI) et le revenu disponible des parents québécois âgés entre 25 et 59 ans. Les auteurs observent que le TEMI et TEPI des parents ont peu varié en moyenne (à l'exception des familles biparentales du 1^{er} et 2^{ème} quartile de la distribution de revenu qui ont vu leur TEPI diminué d'environ 10 p.p.) alors que le revenu disponible de presque toutes les familles biparentales et monoparentales s'est accru d'un pourcentage similaire. Ces résultats montrent que même si la bonification de l'Allocation canadienne pour les travailleurs et l'Allocation canadienne pour enfants (avec l'ajout du supplément pour jeunes enfants) ont entraîné des variations positives et négatives des TEMI et TEPI selon le revenu des parents, les modifications fiscales ayant eu lieu entre 2016 et 2021 (qui incluent aussi la mise en place d'un crédit d'impôt) visaient à rehausser le niveau de vie de toutes les familles avec

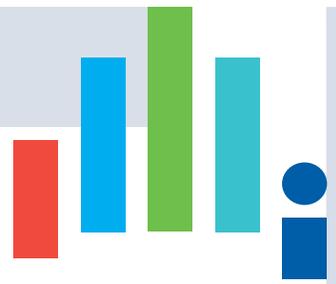


enfants plutôt que de cibler un sous-groupe en particulier.

Étudiant ce même thème, Clavet et al. (2022) observent que les incitatifs au travail se sont améliorés chez les aînés de 60 à 69 ans entre 2016 et 2021 au Québec. En effet, la bonification du Crédit d'impôt pour prolongation de carrière et l'exemption du revenu de travail dans le calcul du Supplément de revenu garanti, ont permis de diminuer le TEPI et TEMI pour 65 % et 40 % des travailleurs expérimentés (surtout parmi ceux au revenu le plus faible) tout en augmentant ces taux pour 10 % et 20 % des seniors (surtout parmi ceux au revenu le plus élevé). Couplées à la bonification de la prime au travail du Québec et aux crédits d'impôts attribuant une prestation exceptionnelle pour pallier la hausse du coût de la vie, ces mesures fiscales ont mené à une hausse du revenu disponible de quasiment tous les aînés entre 2016 et 2021, entre 900 \$ à 2200 \$ en moyenne. Les individus au centre de la distribution ont le plus profité de ces réformes, avec un accroissement marqué de leur revenu disponible moyen. Les auteurs analysent donc un certain nombre de politiques fiscales qui pourraient maximiser la participation des familles avec enfants et la rétention des aînés sur le marché du travail pour accroître le bassin des travailleurs, des mesures qui pourraient permettre de réduire l'écart de 4.3 p.p.

entre le taux d'emploi des aînés ontariens et québécois en 2019 (MFQ, 2021).

Au-delà des mesures et incitatifs gouvernementaux, d'autres facteurs idiosyncratiques peuvent avoir un impact sur la participation au marché du travail, comme le stress, qui motive la décision de partir à la retraite. Fonseca et al. (2021), par exemple, démontrent qu'une hausse du niveau de stress, instrumentée par l'activité physique et la santé mentale auto-évaluée, élève la probabilité de sortir du marché du travail de 15,4 p.p. chez les employés de 50 ans et plus. Cette relation, que la méthodologie employée permet d'interpréter comme causale, est plus forte pour les hommes, pour les personnes qui occupent des emplois de type col bleu, et pour les personnes dont la richesse est inférieure à la moyenne. En étudiant les incitatifs au travail des employés et travailleurs proches de l'âge de la retraite au Canada, Fonseca et al. (2021) démontrent par ailleurs que les individus pauvres avec un niveau faible d'inquiétude sont plus susceptibles, passé 50 ans, de transitionner d'un emploi salarié vers un travail indépendant, une forme d'emploi recherchée par de nombreux travailleurs qui désirent rester sur le marché du travail plus longtemps, mais avec plus de flexibilité.



En somme, promouvoir le bien-être des aînés est une importante piste de solution en vue de retenir les aînés sur le marché du travail, même si cela peut impliquer un changement du type d'emploi (de salarié à travailleur autonome) qu'occupent ceux au bas de la distribution du revenu.

ANTICIPER LA RÉCESSION EN FACILITANT LE RETOUR À L'ÉDUCATION

En analysant le choix des travailleurs canadiens du secteur forestier licenciés après la crise de 2008, Garon et al. (2020) observent que ceux-ci ne retournent pas immédiatement aux études. En effet, l'inscription scolaire augmente significativement seulement après 3 et 4 ans (de 2,5 p.p. de plus que les travailleurs du secteur primaire et secondaire), surtout pour les adultes de 30 ans et pour les hommes (puisque l'échantillon d'analyse est composé à 80% d'hommes dans le secteur forestier). Ce constat est contraire à la théorie qui prédit qu'en raison de la probabilité relative plus élevée de se retrouver au chômage (de 4,1 p.p.), le coût d'opportunité de l'éducation diminue, ce qui devrait inciter plus d'individus à s'inscrire. Ainsi, les auteurs suggèrent d'intervenir lors de récessions, par exemple en simplifiant le processus d'inscription à l'école pour motiver les jeunes à investir dans leur capital

humain, et par la suite, favoriser la (re)qualification des travailleurs vers les secteurs de pointe. Ceci pourrait atténuer la disjonction entre le taux de chômage et la hausse des postes vacants au Québec (MFQ, 2021).

L'IMPORTANCE DE LA NUMÉRATIE POUR LE REVENU DES QUÉBÉCOIS

Le niveau de vie des Québécois est corrélé à leurs compétences en mathématiques. En analysant les micro-données du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA) et de l'Enquête longitudinale et internationale des adultes (ELIA), Fonseca et al. (2021) montrent qu'au Québec, une augmentation d'un écart-type du score en numératie d'un individu est associée à une hausse de 18 % de son salaire, soit 2 p.p. de plus que dans le reste du Canada. Cette relation est robuste à l'inclusion de variables de contrôles (comme le score en littératie) et s'applique à tous les Québécois, peu importe leur genre, secteur d'activité, statut d'emploi, et statut d'immigration. Ainsi, les auteurs proposent d'améliorer la qualité du cursus mathématique des élèves avant qu'ils ne choisissent leurs cours à partir de la 4^{ème} secondaire car, comme l'indique le MFQ (2021), les Québécois sont moins enclins à s'inscrire volontairement dans des cours de STGM, relativement aux Ontariens.



Cependant, ces compétences sont inégalement distribuées au Québec. Des écarts persistent en fonction du niveau d'éducation, de la scolarisation des parents, et du genre (Fonseca et al., 2021). Le fait que les hommes aient de meilleures compétences numériques et financières que les femmes (en moyenne) pourrait s'expliquer par une différence de confiance en soi (Ibid, 2021 ; Fonseca et Lord, 2020). Améliorer la perception qu'ont les femmes sur leurs compétences pourrait donc rehausser l'intérêt, et le niveau d'inscription, qu'ont les jeunes dans les cours de STGM.

Pour conclure, la CREEi met en évidence l'importance des outils fiscaux et du bien-être pour favoriser la participation sur le marché des familles avec enfants et aînés, de l'accessibilité à l'éducation pour permettre aux personnes licenciées lors de crises de se requalifier, et de la numératie pour augmenter le niveau de vie au Québec.

RÉFÉRENCES

Clavet, N.-J., Emone, R.E., Fonseca, R., et Michaud, P.-C. (2022) « Évolution des incitations au travail au Québec de 2016 à 2021 : les travailleurs expérimentés. » (Notes d'analyse et de recherche, CREEi.) <https://creei.ca/notes/>

Clavet, N.-J., Emone, R.E., Fonseca, R., et Michaud, P.-C. (2022) « Évolution des incitations au travail au Québec de 2016

à 2021 : les familles avec enfants. » (Notes d'analyse et de recherche, CREEi.) <https://creei.ca/notes/>

Fonseca, R., Fontaine, M.-M., et Haeck, C. (2022) « Les Rendements Des Compétences Sur Le Marché Du Travail Au Québec : Le Rôle de La Numératie. » *Le Québec Économique 10 : Compétences et Transformation Du Marché Du Travail*, edited by Geneviève Dufour, Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations. DOI.org (Crossref), <https://doi.org/10.54932/QULF3394>.

Fonseca, R., Simon, L., et Parker, S.C. (2020) « Self-Employment at Older Ages in Canada. » Working Paper, 2020-05, Document de travail. www.econstor.eu, <https://www.econstor.eu/handle/10419/234805>.

Fonseca, R., Hugo, M., et Moro-Egido, A. (2021) « Stress and Retirement. » *Social Science Research Network*, <https://doi.org/10.2139/ssrn.3802860>.

Fonseca, R., et Simon, L. (2019) « Canadian Gender Gap in Financial Literacy: Confidence Matters. » Working Paper, 2019-12, Document de travail. www.econstor.eu, <https://www.econstor.eu/handle/10419/234797>.



Garon, J.-D., et al. (2020) « Going Back to School Takes Time: Evidence from a Negative Trade Shock. Social Science Research Network. »
<https://doi.org/10.2139/ssrn.3538007>.

Gouvernement du Québec (2023) « Budget 2023-2024 : Un Québec Engagé »
http://www.finances.gouv.qc.ca/Budget_et_mise_a_jour/budget/.

Gouvernement du Québec (2021) « Le point sur la situation économique et financière du Québec – Automne 2021 ». https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/finances/publications-adm/mise-a-jour/AUTFR_lepointNov2021.pdf?1643041740

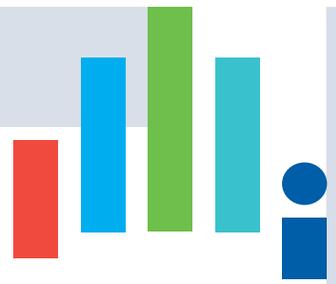
INÉGALITES ET PAUVRETÉ

Pour soutenir les personnes vulnérables et contribuer à développer une économie solidaire dans laquelle sont partagés les bénéfices de la croissance, la CREEi oriente une partie de ses efforts de recherche vers : les pensions, et le rôle qu'elles peuvent jouer en vue de réduire la pauvreté chez les aînés ; le lien entre l'éducation et les inégalités intergénérationnelles ; et enfin, l'intérêt du système de taxation pour favoriser la redistribution. La section qui suit présente les recherches les plus pertinentes réalisées sur ce thème.

LA PAUVRETÉ PERSISTANTE CHEZ LES COHORTES PLUS ÂGÉES POSE LA NÉCESSITÉ D'UN SYSTÈME DE RETRAITE PROGRESSIF

Même si la pauvreté affecte moins les Canadiens de 65 ans et plus, sa persistance confirme l'importance des pensions publiques. Alors que la probabilité de sortir de la pauvreté culmine à 65 ans (et baisse ensuite), percevoir une pension publique est associé à une probabilité moindre d'y rester (El-Attar et Fonseca, 2023). Cependant, son rôle est limité puisque le déterminant principal de la pauvreté chez les aînés est lié aux revenus gagnés au cours de leur carrière.

L'analyse des taux moyens de remplacement de différents groupes sociaux effectuée par Clavet et al. (2022) vient ajouter à ces résultats. Après avoir contrôlé pour les différences de genre, de santé, et d'éducation, les auteurs montrent que les revenus antérieurs des individus célibataires expliquent toute variation de ces taux. Ce n'est pourtant pas le cas pour les personnes en couples qui, selon la théorie de l'accouplement assortatif, se marient avec des personnes aux caractéristiques socio-économiques similaires et présentent donc une corrélation négative entre leur niveau de santé ou d'éducation et la magnitude des taux de remplacement. Ainsi, calculer ce taux en fonction du revenu des ménages,



et non des individus, renforce la progressivité du système de retraite. La nécessité d'un système progressif est d'autant plus justifiée car les Canadiens pauvres sont plus susceptibles de mourir tôt et d'être en situation de dépendance (Connolly et al., 2023). Cet axe de recherche de la CREEi s'aligne donc avec les priorités du MFQ d'aider particulièrement les Québécois plus vulnérables face à la hausse du coût de la vie, comme les aînés.

MITIGER LA DÉTÉRIORATION DE LA MOBILITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE AU QUÉBEC GRÂCE À L'ÉDUCATION

Selon Connolly et al (2021), la mobilité intergénérationnelle est en déclin au Canada et l'égalité des chances est en danger. Même si le Québec est l'une des provinces où la mobilité de rang a le moins diminué entre 1963 et 1982, la corrélation des rangs de revenus des enfants (devenus adultes) et de leurs parents a augmenté d'environ 20 % pendant cette période pour atteindre 25% en 1982 au Québec (Connolly et al, 2020). Le déclin de la mobilité intergénérationnelle se joint à la hausse des inégalités de revenu, suggérant donc que le Québec (et le Canada) remonte la courbe de Gatsby le Magnifique.

La solution pourrait passer par l'éducation. En effet, Connolly et al. (2020) estiment que si la distribution du

niveau d'éducation des mères était similaire à celle des années 1963-66, le déclin de la mobilité intergénérationnelle aurait été 27 % supérieur qu'il ne l'a été. Les auteurs démontrent qu'augmenter la part des mères ayant complété des études secondaires de 1 p.p. est associé à une réduction de 2,3 % de la corrélation des rangs de revenus intergénérationnels. En contraste, la détention d'un baccalauréat n'est associée à aucun effet statistiquement significatif. Les auteurs concluent donc que la mise en place de politiques améliorant le taux de diplomation au secondaire ainsi que la persévérance scolaire pour les enfants issus de milieux socio-économiques défavorisés améliorerait l'équité intergénérationnelle au Québec.

L'analyse de Dostie et al. (2020) soutient aussi un meilleur accès à l'éducation, mais cette fois-ci au niveau post-secondaire. En analysant le revenu de différents groupes d'âges entre 1970 et 2015 au Québec, au Canada, et aux États-Unis, les auteurs observent que le salaire d'entrée sur le marché du travail s'est nettement amélioré pour les jeunes cohortes (davantage pour les femmes et les hommes titulaires d'un diplôme universitaire). Cette hausse s'explique principalement par un niveau de capital initial plus élevé des cohortes plus récentes, interprétée comme le fruit d'un accès bonifié à l'éducation supérieur,





dont ont bénéficié les Canadiens et Québécois depuis 1970, qui s'est faite de manière égalitaire et a permis une diffusion du capital moyen. Ainsi, les auteurs soulignent l'importance de soutenir le financement du système universitaire, garantir des frais de scolarité peu élevés, et d'améliorer l'accès aux prêts et bourses scolaires afin de favoriser l'accès égalitaire aux études supérieures. À la lumière de ces résultats, la CREEi appuie donc la bonification de l'aide financière aux études mise en place par le gouvernement du Québec lors de la pandémie (MFQ, 2021) et encourage son extension.

RÉFORMES REDISTRIBUTIVES : COMMENT TAXER LES TRANSFERTS INTERGÉNÉRATIONNELS DE RICHESSE & PEUT-ON INSTAURER UN REVENU MINIMUM GARANTI AU QUÉBEC ?

Même si les tendances internationales laissent entendre à une baisse du niveau de taxation des legs, la décision optimale dépend intrinsèquement du motif du transfert de la richesse. Si celui-ci est volontaire et procure de l'utilité au défunt, sa taxation implique des distorsions sur le marché du travail. Au contraire, si celui-ci est involontaire (car l'agent ne sait pas combien de temps il vivra et épargne plus que nécessaire), alors sa taxation peut avoir des effets redistributifs. Le problème est que le

gouvernement ne peut pas observer quel motif l'emporte. En supposant que les agents plus riches vivent plus longtemps et en meilleure santé, Leroux et Pestieau (2021) exécutent des analyses qui les mènent à tirer trois conclusions. Si le désir d'équité domine celui de l'assurance, il est optimal de taxer davantage les legs d'individus vivant plus longtemps. Il en est de même si le gouvernement est rawlsien et priorise l'utilité des individus aux revenus les plus faibles qui sont plus susceptibles de devenir dépendants et de vivre moins longtemps. Au contraire, si le désir d'assurance l'emporte sur l'équité, la politique optimale s'inverse. Par conséquent, Leroux et Pestieau (2021) sont en faveur d'un système de taxation de legs différencié en fonction de critères observables comme l'âge et le statut de santé de la personne défunte.

Une seconde réforme redistributive souvent proposée se trouve dans l'instauration d'un revenu minimum garanti (RMG). Au terme d'une analyse large et approfondie, Boccanfuso et al. (2020) ne recommandent toutefois pas cette voie. D'abord, les auteurs simulent la mise en place d'une allocation universelle payée à tous et toutes peu importe le milieu socioéconomique. Les résultats indiquent cependant que cette réforme pose des problèmes d'équité (en réduisant le revenu disponible relatif des pauvres), introduirait des distorsions sur



le marché du travail (positives pour les bénéficiaires d'assistance sociale grâce à la réduction du taux effectif marginal d'imposition, mais négatives pour le reste de la population), et ne serait pas efficace d'un point de vue administratif malgré la simplification du système redistributif. Les auteurs simulent ensuite l'adoption d'un impôt sur le revenu négatif, calculé sur la base du revenu du contribuable et qui prendrait la forme d'un crédit d'impôt remboursable. Celui-ci serait moins progressif (car un contribuable riche en termes d'actifs serait traité de manière identique à un autre contribuable au revenu identique mais ayant un niveau moindre d'actifs), introduirait des distorsions similaires à celles de l'allocation universelle, et simplifierait de manière limitée le régime de taxation. Ainsi, malgré le fait que le revenu minimum garanti, sous ses deux formes, ne peut pas promettre une redistribution équitable et efficace, les auteurs valorisent la capacité de l'allocation universelle à faciliter la réintégration des personnes pauvres au marché du travail.

En somme, la recherche de la CREEi se penche sur les moyens de rendre l'économie québécoise plus solidaire et inclusive des personnes vulnérables. Elle met en valeur le rôle des pensions publiques, de l'éducation, et de potentielles réformes redistributives comme la taxation de legs différencié,

pour améliorer le bien-être de groupes spécifiques, comme les aînés moins fortunés, les jeunes issus de milieux défavorisés, et les personnes à faible revenu.

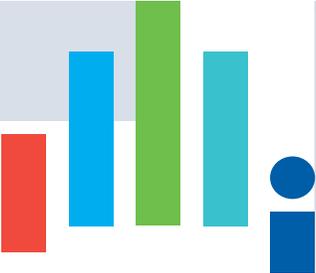
RÉFÉRENCES

Boccanfuso, D., et Fonseca, R.. (2020) «Guaranteed Minimum Income: The Case of Quebec. » *CIRANO Working Papers*. [ideas.repec.org, https://ideas.repec.org//p/cir/cirwor/2020s-39.html](https://ideas.repec.org/ideas.repec.org/https://ideas.repec.org//p/cir/cirwor/2020s-39.html).

Clavet, N.-J., El-Attar, M., et Fonseca, R. (2022) « Replacement Rates of Public Pensions in Canada: Heterogeneity across Socio-Economic Status. » *Canadian Public Policy*, vol. 48, no. S2, pp. 22–34., <https://doi.org/10.3138/cpp.2022-030>.

Connolly, Marie, Domefa Konou, A., et Leroux, M.-L. (2023) «Evaluating the Relationship between Income, Survival and Loss of Autonomy Among Older Canadians ». *Social Science Research Network*, <https://doi.org/10.2139/ssrn.4372025>.

Connolly, M., Haeck, C., et Laliberté, J.W. (2022) « Parental Education and the Rising Transmission of Income between Generations ». Dans R. Chetty, J. N. Friedman, J. C. Gornick, B. Johnson et A. Kennickell (dir.), *Measuring Distribution and Mobility of Income and Wealth*, (chapitre 10). *National Bureau of Economic Research*.



Dostie, B., Dufour, G., Fonseca, R., et Lalé, E. (2020) « Évolution séculaire du profil des salaires en fonction de l'âge : Québec, Canada et États-Unis » (2020RP-21, Rapports de projets, CIRANO.) <https://cirano.qc.ca/index.php/fr/sommaires/2020RP-21>

El-Attar, M., et Fonseca, R. (2023) «Public Pensions and Low-Income Dynamics in Canada. » *Journal of Pension Economics & Finance*, vol. 22, no. 2, pp. 238–63. Cambridge University Press, <https://doi.org/10.1017/S1474747221000433>.

Gouvernement du Québec (2023) «Budget 2023-2024 : Un Québec Engagé » http://www.finances.gouv.qc.ca/Budget_et_mise_a_jour/budget/.

Gouvernement du Québec (2021) « Le point sur la situation économique et financière du Québec – Automne 2021 ». https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/finances/publications-adm/mise-a-jour/AUTFR_lepointNov2021.pdf?1643041740

Leroux, M.-L., and Pierre P. (2022) «Age-related Taxation of Bequests in the Presence of a Dependency Risk. » *Journal of Public Economic Theory*, vol. 24, no. 1, pp. 92–119. DOI.org (Crossref), <https://doi.org/10.1111/jpet.12539>.

SANTÉ

La recherche de la CREEi identifie les déterminants des prix élevés des services de santé, du faible taux d'assurance des soins de longue durée parmi les plus âgés, et du taux d'épargne des aînés afin de s'aligner avec l'objectif du MFQ de « rendre le réseau de la santé plus performant et plus humain » (2023).

AMÉLIORER LA PERFORMANCE : LE RÔLE DU PRIX DES SERVICES DANS LES DÉPENSES PUBLIQUES ET LE NIVEAU DE SANTÉ

La différence des prix des services sanitaires est la principale source des écarts de statuts de santé entre régions. Fonseca et al. (2023), par exemple, montrent que les prix de ces services, supérieurs de 33 % aux États-Unis relativement aux pays d'Europe, expliquent 68 % de l'écart des coûts des systèmes de santé entre les deux régions. La note d'analyse de Clavet et al. (2022) soutient que ces résultats s'appliquent aussi au Québec. Entre 2000 et 2016, l'augmentation du prix des services sanitaires est responsable de 66 % du taux de croissance annuel des dépenses publiques de santé dans la province.

Un prix supérieur des services de santé sous-entend une détérioration de la proportion de résidents sains. Grâce à leur analyse comparative des États-Unis et de l'Europe, Fonseca et al. (2023)



estiment que l'écart de prix explique 58 % de la différence des niveaux de santé entre les deux régions. Même si Fonseca et al (2021) rapportent que le progrès technologique expliquerait plus de la moitié de l'amélioration de l'espérance de vie aux États-Unis, son effet sur les prix des services de santé est moindre. Le manque de compétition et l'exposition aux risques sanitaires d'une population (tels que la proportion de personnes obèses, qui fument, qui manquent d'activité physique, et qui consomment des drogues) seraient les principaux déterminants d'un coût du système de santé plus élevé, et donc d'une plus faible proportion de personnes saines (Fonseca et al, 2022). S'attaquer à ces déterminants est crucial afin de garantir des services de qualité au Québec, sans dépendre des bonifications du Transfert canadien en matière de santé, qui ne pourra pas croître indéfiniment.

SOINS DES AÎNÉS : COMMENT REHAUSSER LE TAUX D'ASSURANCE ET D'ÉPARGNE PRIVÉE ?

L'étude de Boyer et al. (2020) analyse les déterminants du faible taux d'assurance des soins de longue durée (SLG) au Canada. Celui-ci serait de 20 % des personnes âgées entre 50 et 70 ans alors que le point d'équilibre s'établit à 30 %. Même si baisser le prix augmenterait la demande pour ces produits d'assurance,

ce qui est cohérent avec la loi de la demande et l'élasticité-prix, que les auteurs estiment être à -0,7, le décalage de 10 p.p. avec le taux optimal d'assurance est principalement dû à des asymétries d'information. La sélection joue un rôle plus négligeable. Les auteurs démontrent que les potentiels acheteurs de produits d'assurance ont une perception biaisée du prix et des risques que ces produits représentent, en plus de n'être pas toujours au courant de leur existence et de mal comprendre le contexte institutionnel en général. Face à la pression exercée par le vieillissement de la population sur les besoins en santé, les auteurs estiment qu'il est impératif de corriger ces frictions d'information pour rehausser le taux d'assurés à 30 %.

Après avoir étudié comment augmenter le taux d'assurance privée, la recherche de la CREEi démontre à l'aide de modèles de cycles de vie comment inciter les individus à épargner pour couvrir les coûts des soins de longue durée. Achou et al. (2023) estiment que lorsque les Canadiens âgés de 50 à 69 ans reçoivent de l'aide à domicile en comparaison aux soins infirmiers, leur niveau optimal d'épargne se voit rehaussé. Ceci est dû au fait qu'en moyenne, leur utilité marginale ainsi que la valeur qu'ils attribuent aux soins à domicile est plus élevée. Les analyses soutiennent quantitativement l'idée selon laquelle une subvention pour les soins à



domiciles (relativement aux soins infirmiers) se traduirait par un meilleur bien-être. Cette recherche vient donc soutenir le MFQ dans ses visées de non seulement promouvoir le bien-être des aînés, mais aussi d'inciter à l'accumulation de l'épargne pour servir de base solide à la croissance économique et permettre aux ménages de lisser leur consommation lors de crises.

Pour conclure, la CREEi met en lumière le potentiel d'une meilleure compétition dans le secteur et d'une population moins exposée aux risques de santé pour réduire le coût du système de santé et favoriser la santé des Québécois. Les analyses menées par les chercheurs de la CREEi montrent par ailleurs que s'attaquer aux frictions d'informations et favoriser le déploiement des soins à domicile serait bénéfique pour les aînés.

RÉFÉRENCES

Achou, B., De Donder, P., Glenzer, F., Lee, M., et Leroux, M.-L. (2023) «At Home Versus in a Nursing Home: Long-Term Care Settings and Marginal Utility.» *Social Science Research Network*, <https://doi.org/10.2139/ssrn.4472925>.

Boyer, M., De Donder, P., Fluet, C., Leroux, M.-L., et Michaud, P.-C. (2020) «Long-Term Care Insurance: Information Frictions and Selection. » *American Economic Journal: Economic*

Policy, vol. 12, no. 3, pp. 134–69. <https://doi.org/10.1257/pol.20180227>.

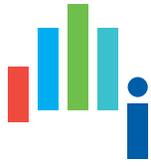
Clavet, N.-J., Fonseca, R., et Michaud, P.-C., & Navaux, J. (2022) «La croissance structurelle des dépenses publiques de santé au Québec. » (Notes d'analyse et de recherche, CREEi.) <https://creei.ca/notes/>

Fonseca, R., Michaud, P.-C., Galama, T., et Kapteyn, A. (2021) «Accounting for the Rise of Health Spending and Longevity.» *Journal of the European Economic Association*, <https://doi.org/10.1093/jeea/jvaa003>.

Fonseca, R., Langot, F., Michaud, P.-C., et Sopraseduth, T. (2023) «Understanding Cross-Country Differences in Health Status and Expenditures: Health Prices Matter. » *Journal of Political Economy*, vol. 131, no. 8, pp. 1949–93. DOI.org (Crossref), <https://doi.org/10.1086/724113>.

Gouvernement du Québec (2023) «Budget 2023-2024 : Un Québec Engagé » http://www.finances.gouv.qc.ca/Budget_et_mise_a_jour/budget/.

Gouvernement du Québec (2021) « Le point sur la situation économique et financière du Québec – Automne 2021 ». https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/finances/publications-adm/mise-a-jour/AUTFR_lepointNov2021.pdf?1643041740



Chaire de recherche sur les enjeux économiques intergénérationnels

La Chaire s'appuie sur un partenariat avec les organisations suivantes :



CIRANO
Allier savoir et décision

Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations

Retraite

Québec

